



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Nouvel ordre europeen

Question écrite n° 14508

Texte de la question

M Michel Charzat attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la tenue à Lyon d'une réunion neo-nazie à caractère international. Un communiqué paru dans une revue d'extrême droite, Militant, en date du 15 mai 1989, nous apprend que le Nouvel Ordre européen (NOE) regroupant « des personnalités soucieuses de défendre l'intégrité des peuples blancs aurait tenu sa 19e assemblée dans cette ville qui fut la » capitale de la Résistance « . Il s'inquiète des multiples indices qui montrent une résurgence de l'idéologie nazie au travers de manifestations diverses ou de publications en vente légale. N'a-t-on pas vu au mois d'avril un magazine se livrer à l'apologie d'Adolf Hitler sous prétexte de rappeler le centenaire de sa naissance ? Le Nouvel Ordre européen est une organisation internationale dont le caractère nazi, raciste et antisémite ne peut être contesté. Aussi, il demande si l'information publiée dans ce mensuel est exacte et, dans l'affirmative, comment une telle réunion a pu se tenir dans la région et la ville où de nombreuses plaques rappellent les atrocités des nazis pendant la guerre et célèbrent le souvenir des martyrs.

Texte de la réponse

Reponse. - Le communiqué publié par la revue Militant, le 15 mai 1989, fait état d'une assemblée tenue par le Nouvel ordre européen à Lyon. En fait, il s'agissait plus d'une réunion restreinte, à huis clos, que d'une assemblée, puisqu'une vingtaine de personnes seulement se sont retrouvées au domicile privé du vice-président de la section lyonnaise de cette organisation. La plupart des participants venaient soit de la région parisienne, soit de l'étranger : Allemagne, Espagne, Belgique, Autriche et Suisse (le Nouvel ordre européen a son siège à Lausanne). Cette rencontre n'a eu aucune incidence publique. À cet égard, il faut rappeler que les services de police suivent avec une extrême attention les activités des différents groupes d'extrême droite, susceptibles de propager une idéologie neo-nazie, raciste ou antisémite. Le Gouvernement n'hésitera pas à engager des poursuites judiciaires contre ces groupes chaque fois que ceux-ci porteront atteinte aux principes républicains qui fondent notre démocratie.

Données clés

Auteur : [M. Charzat Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14508

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2754